



**ART**  
Architecture for  
REDD+ Transactions

# **Aperçu de la version préliminaire de TREES 3.0 soumise à commentaires publiques**

Août 2025

# Logistique du webinaire

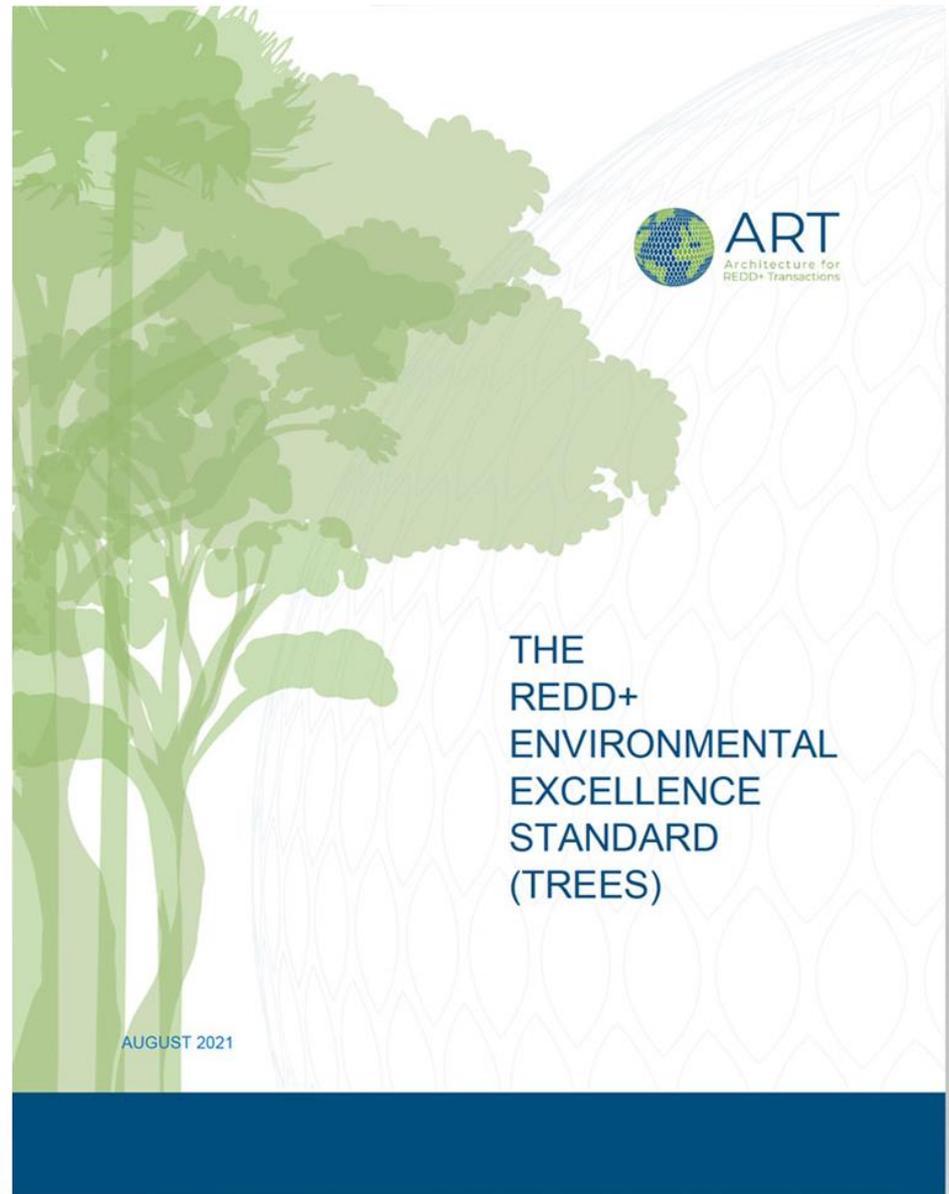
- Pour poser des questions :
  - Tapez vos questions dans la boîte de Q&R située en bas de la fenêtre du webinaire.
  - Les questions peuvent être soumises à tout moment pendant le webinaire
- Le webinaire sera enregistré et publié à l'adresse suivante : <https://artredd.org/trees-3-0/>

# Présentation de l'ART

- Un programme mondial volontaire (architecture) visant à enregistrer, vérifier et délivrer des crédits de réduction des émissions et d'absorptions REDD+ de haute qualité aux pays et juridictions afin d'attirer des financements REDD+ à grande échelle.
- ART vise à promouvoir l'ambition nationale et à contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris.
- Gouverné et géré par des experts indépendants, objectifs et reconnus à l'échelle mondiale

# LE STANDARD D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE REDD+ (TREES)

Conformément à la section 1.2.2, ART doit réviser le standard TREES au moins tous les trois ans.



# Participants à l'ART

Jurisdictional REDD+ Programs Listed with ART



# Processus de révision

1. Engager des dialogues ciblés avec les principales parties prenantes
2. Identifier les éléments de TREES susceptibles de bénéficier de mises à jour
3. Répéter les informations et les projets avec le Conseil d'Administration de l'ART
4. Publier une version révisée de TREES approuvée par le comité ART pour consultation publique
5. Recueillir les commentaires pendant une période de consultation publique de 60 jours
6. Travailler avec le Conseil d'Administration de l'ART pour modifier le projet révisé en fonction des commentaires publics reçus
7. Publication de TREES 3.0 tel qu'approuvé par le Conseil d'Administration de l'ART

# Comités / Groupe consultatif

- Groupe Consultatif des PACL
- Deux comités d'experts
  - Des Forêts qui restent Forêts
  - Flux de biomasse

# Dialogues ciblés

- Organisation de trois dialogues en personne, sur plusieurs jours, avec des organisations des PACL
  - Amérique du Sud – en collaboration avec l'ANECAP, 23 participants de 6 pays
  - Asie – coorganisé avec CIPRED, 39 participants de 6 pays
  - Afrique – en collaboration avec REPALEAC, 22 participants de 8 pays
- Organisation de 22 réunions virtuelles avec 29 organisations représentant des gouvernements, des ONG, la société civile et des prestataires de services techniques
- Réception de contributions écrites d'autres parties prenantes sur divers sujets

# Résumé des modifications

## Section 2 : Cycle ART

- Exiger que le Document d'Enregistrement TREES et le Rapport de Suivi TREES soient soumis en anglais et dans toute langue officielle du participant.
- Exiger la soumission du Document d'Enregistrement TREES dans les deux années civiles suivant l'acceptation de la Note Conceptuelle
- Allonger la période de commentaires publiques des documents des participants à 60 jours et exiger explicitement des participants qu'ils informent les parties prenantes

# Section 3 : Admissibilité, applicabilité et principales exigences

- Prolonger la période de comptabilisation au niveau infranational jusqu'au 31 décembre 2040
- Exiger explicitement que les participants fournissent une description des mécanismes de partage des bénéfices, y compris la démonstration de la conformité avec les sauvegardes pertinentes
- Fournir une feuille de route avec un calendrier précis pour que les participants au Fonds Carbone et au Fonds de Préparation du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) puissent rejoindre l'ART avec des critères d'éligibilité spécifiques

# Section 3 : Admissibilité, applicabilité et principales exigences

Critères de transition proposés pour le FCPF (le concept TREES doit être accepté avant le 31 décembre 2028) :

- **Les participants au Fonds Carbone** peuvent utiliser leur zone comptable FCPF pendant une période de crédit.
- **Les participants au Fonds de Préparation** peuvent utiliser une zone comptable infranationale d'au moins 1 million d'hectares de forêt pendant deux périodes de crédit.

# Section 4 : Comptabilisation du carbone

- Clarifier les exigences relatives aux données d'activité des émissions et fournir des références supplémentaires sur les bonnes pratiques.
- Séparer et clarifier les exigences relatives aux données d'activité d'absorption
- Autoriser le calcul des émissions provenant de la tourbe à l'aide des méthodes de niveau 1 si les émissions sont faibles et si les tourbières sont moins menacées

# Section 5 : Niveau de crédit

- Autoriser les juridictions HFLD à revendiquer des absorptions si les émissions se situent dans une fourchette de 15 % de leur niveau de crédit TREES.
- Réviser les définitions de la forêt commerciale et de la restauration des forêts naturelles
- Exiger que les absorptions provenant de forêts commerciales excluent les espèces exotiques envahissantes

# Section 7 : Inversions et fuites

- Exiger des participants ayant subi une inversion d'utiliser une contribution à la Réserve Tampon de 30 % pendant les 5 années suivant l'inversion.
- Clarifier les exigences applicables aux participants qui entrent dans le programme ART avec une inversion connue.

# Section 8 : Incertitude

- Exiger que l'incertitude soit évaluée séparément pour les réductions d'émissions et les absorptions.

# Section 10 : Calcul des réductions et des absorptions d'émissions

- Simplifier et clarifier les équations relatives aux absorptions
- Séparer les équations relatives aux réductions d'émissions et aux absorptions
- Inclure dans les équations les déductions pour les ERR provenant d'autres initiatives ou pour lesquelles le participant ne dispose pas des droits
- Appliquer la contribution du à la réserve tampon après les autres déductions

## Section 12 : Sauvegardes environnementales, sociales et de gouvernance

- Combiner les indicateurs de structure et de processus en un seul indicateur de structure et de processus
- Clarifier les exigences en matière de rapport et le calendrier pour tous les indicateurs
- Réviser la description des indicateurs afin de simplifier le langage
- Inclure explicitement les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables dans les thèmes clés

## Section 12 : Sauvegardes environnementales, sociales et de gouvernance - 2

- Inclure explicitement les populations d'ascendance africaine, les communautés transhumantes et les peuples isolés
- Préciser les thèmes liés à la répartition des bénéfices

# Section 13 : Éviter le double comptage

- Précisez les conditions requises pour déduire les ERR vérifiés d'autres initiatives de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> e du volume d'émission TREES.
- Préciser que des écarts peuvent être soumis pour ces exigences
- Préciser les exigences relatives aux ajustements correspondants (également à l'annexe B)

# Section 16 : Plaintes et appels

- Réviser le processus de plainte et d'appel
  - Clarifier les procédures afin de traiter correctement les différents types de plaintes
  - Exiger que le responsable de la vérification de l'éligibilité et l'enquêteur soient indépendants de l'ART et de Winrock
  - Réviser le processus d'éligibilité et de soumission
  - Mettre à jour les étapes et les délais du processus d'examen

# Des forêts qui restent des forêts

- Le comité « Forêts qui restent des forêts » a étudié les options permettant d'intégrer les absorptions effectués dans les forêts qui restent des forêts dans le système TREES.
- Questions en suspens concernant l'additionnalité et la faisabilité de la quantification à grande échelle
- Le conseil d'administration de l'ART a décidé de ne pas inclure les absorptions provenant des forêts qui restent des forêts pour le moment

# Flux de biomasse

- Le comité sur le flux de biomasse a discuté de l'état de préparation des données sur le flux de biomasse en vue de leur inclusion dans TREES.
- Questions restantes concernant la compatibilité de ces données avec les exigences existantes de TREES
- Le Conseil d'Administration de l'ART a décidé de ne pas autoriser les données sur les flux de biomasse pour le moment
- L'utilisation des données cartographiques sur la biomasse pour dériver des facteurs d'émission ou absorption reste autorisée

# Comment soumettre des commentaires ?

- <https://www.artredd.org/trees-3-0/>
- Disponible en anglais, espagnol, portugais et français
- Soumettez vos commentaires jusqu'au 22 septembre 2025
- Les commentaires seront acceptés dans toutes les langues.
- Envoyez un e-mail à [REDD@winrock.org](mailto:REDD@winrock.org)
  - Indiquez « Commentaires sur le projet TREES 3.0 » dans l'objet de votre message
  - Indiquez le numéro ou le titre de la section et l'exigence du standard à laquelle vous faites référence, ainsi que vos commentaires, suggestions ou autres remarques



Merci

[REDD@winrock.org](mailto:REDD@winrock.org)

[www.artredd.org](http://www.artredd.org)